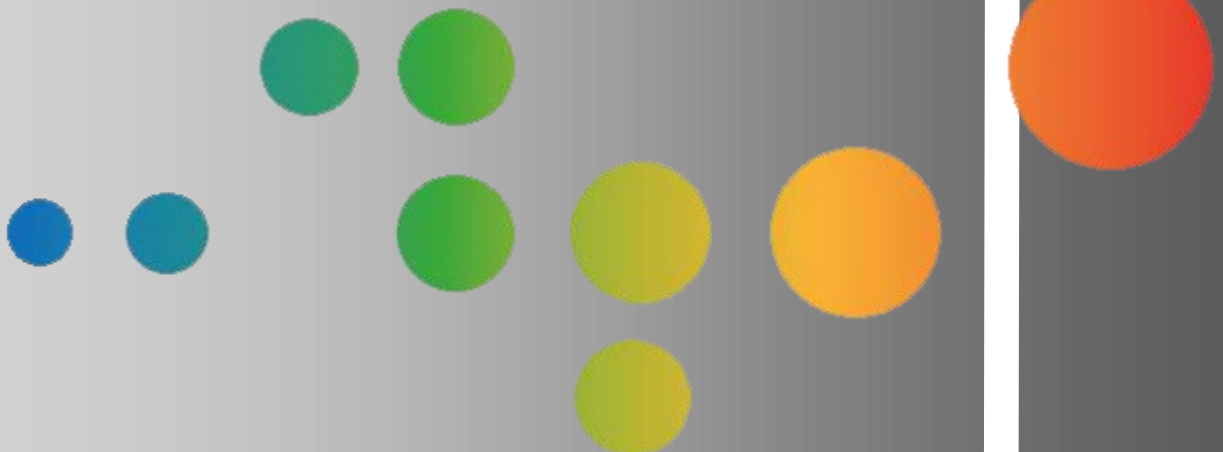




LISTE DES DOSSIERS ET INTERVENTIONS DU GNI



Depuis sa création le GNI multiplie les démarches dans l'intérêt de ses adhérents. Ces démarches s'organisent autour de 5 axes majeurs :

1. *La réduction du coût du travail et meilleure adaptation du droit du travail,*
2. *L'encadrement des sites internet,*
3. *L'opposition à de nouvelles réglementations contraignantes et/ou coûteuses,*
4. *L'amélioration des conditions d'exploitation et de transmission de leurs établissements par nos professionnels,*
5. *La promotion de nos métiers et établissements.*

**Réduction du coût du travail, meilleure adaptation du droit du travail et renouvellement des contrats
Prévoyance et Mutuelle Frais de Santé:**

Le GNI plaide pour un assouplissement du droit du travail : compte pénibilité, temps partiel, représentation du personnel dans les TPE... et une réduction des charges sociales.

Il refuse de s'engager dans un pacte de responsabilité sans assouplissements du code du travail et abaissement du cout du travail:

Moyen mis en œuvre : rdv pris avec Fr. Rebsamen – 23 mars 2015 à 17h.

- ⇒ Objectifs du rdv : plaider pour une réduction des charges sociales et un assouplissement du droit du travail
Et Négociation avec les partenaires sociaux.
- ⇒ Objectifs de la négociation : dérogations à la durée minimale de travail des salariés employés à temps partiel, sécurisation de l'emploi des extras, opposition à la création d'une représentation du personnel dans les entreprises de moins de 11 salariés, sauvegarde des régimes prévoyance et mutuelle ...
- ⇒ Pour mémoire : signature de l'avenant 19 sur l'amélioration du travail.

Réduction des charges liées à l'emploi des travailleurs handicapés :

- Moyens mis en œuvre : mise en place d'une mission handicap financée par l'Agefiph.
- ⇒ Objectif : réduire le coût de cette obligation pour les entreprises d'au moins 20 salariés et améliorer l'image du secteur.

Sauvegarde des régimes de prévoyance et de santé :

- Moyens mis en œuvre : Participation active aux CPP/CPS,
- ⇒ Rdv avec les Directeurs Généraux des IP et Ministère de la santé

Encadrement des sites internet :

Actions visant à interdire les clauses illégales imposées par les OTAs aux hôtels: clause de parité et dernière chambre disponible, clause d'usage illimité, gratuit et mondial des marques.

Moyens mis en œuvre : actions devant le Tribunal de Commerce et l'Autorité de la Concurrence.

- ⇒ Objectifs : permettre aux hôteliers de retrouver leur liberté commerciale, réduire les commissions versées aux OTAs.

Actions visant à encadrer la location des meublées touristiques : renforcement de la loi Alur en imposant une déclaration systématique de tous les loueurs, en interdisant les locations à la nuitée et assujettissant à l'impôt cette activité.

Moyens mis en œuvre : lobbying auprès du Gouvernement afin d'obtenir un amendement à la loi de finances.

- ⇒ Objectif : aboutir à une équité réglementaire et fiscale entre tous les hébergeurs.

Actions visant à encadrer de façon efficiente les avis internet : pour une application obligatoire de la norme Afnor par les sites d'avis.

Moyens mis en œuvre : lobbying auprès du Gouvernement afin d'obtenir l'inscription, dans la future loi numérique de la norme Afnor (problème des sanctions) et participation, au niveau européen, à la création d'une norme européenne et/ou internationale.

- ⇒ Objectif : éviter les avis « bidonnés ».

Dernière minute :

Le GNI a rendez-vous avec la direction de Tripadvisor le 17 mars 2015 à 12h.

Le GNI attend confirmation d'un rendez-vous avec la CNIL et A Lemaire, Secrétaire d'État en charge du numérique.

Actions visant à encadrer le fonctionnement du moteur de recherche Google pour le secteur HCR.

Moyens mis en œuvre : suivi de la procédure européenne contre Google (réponse au test de marché), adhésion à l'Open Internet Project.

- ⇒ Objectif : rétablir la neutralité du moteur de recherche Google en Europe et en France.

Opposition à de nouvelles réglementations contraignantes et/ou coûteuses :

Les actions déjà menées :

Mise aux normes accessibilité : négociations aux fins de mise en œuvre d'un échelonnement dans le temps des mise aux normes (agenda d'accessibilité programmée – Adap) et meilleure adaptation des règles à l'accessibilité de nos établissements recevant du public – ERP existants;

Information des clients sur les allergènes : opposition à une information écrite portée sur les menus et proposition de mise en œuvre d'une procédure arrêtée conjointement par les organisations professionnelles au niveau européen ;

Révision de la taxe de séjour : opposition à une augmentation exorbitante et actions visant à généraliser la perception de la taxe de séjour auprès de tous les hébergeurs ainsi qu'à permettre le passage au réel pour Paris.

Les actions à venir :

Opposition au projet d'information de la clientèle sur les contrôles sanitaires (smileys) :

Moyen mis en œuvre : lobbying pour lutter contre le projet et organisation d'une alternative par la promotion d'un contrôle organisé par les professionnels et pour les professionnels validé par les municipalités

⇒ Objectif : anticiper la réglementation et son image désastreuse pour la profession.

Opposition au projet d'interdiction des véhicules polluants à Paris.

⇒ Objectif : éviter des frais de remplacement de véhicule et des surcoûts dans les frais de livraison.

Opposition au projet de révision du protocole d'accord SACEM afin d'éviter une diminution du montant de la ristourne accordée aux adhérents de nos OP.

⇒ Objectif : contenir l'augmentation de la redevance SACEM.

Dernière minute : rdv ce 4 mars 2015 de 10 à 12 h avec la SACEM

Opposition à un projet d'encadrement des voyages à forfait :

Moyens mis en œuvre : lobbying auprès des autorités françaises afin d'éviter toute complexification de la vente de packages par les hôtels.

⇒ Objectif : éviter la mise en cause de la responsabilité des professionnels dans le cadre de la vente des packages.

Actions visant à contenir la revalorisation des valeurs locatives plus précisément la CFE.

Moyens mis en œuvre : préparation du dossier au sein de la commission juridique du GNI puis lobbying

⇒ Objectif : éviter une augmentation des charges des entreprises.

Et toujours notre action visant au maintien d'un taux réduit de TVA dans le secteur des CHR.

Amélioration des conditions d'exploitation et de transmission de leurs établissements par nos professionnels :

Les actions déjà menées :

Actions visant à sécuriser les autorisations d'occupation du domaine public (terrasses).

Moyens mis en œuvre : lobbying auprès du Gouvernement afin d'aboutir à un amendement de loi.

- ⇒ Objectif : possibilité de demander la garantie de maintien du droit de terrasse avant d'acquérir le fonds de commerce.

Les actions à venir :

Actions visant à réformer le RSI.

Moyens mis en œuvre : participation aux travaux interprofessionnels (CGAD, CGPME...).

- ⇒ Objectif : un meilleur régime pour les indépendants (prix/prestations).

Actions visant à encadrer les commissions exigées par les loueurs de salles.

Moyens mis en œuvre : négociation d'une convention avec l'Association des Congrès de France

- ⇒ Objectif : garantir la transparence des prix des TOR et la conformité de l'application du seul taux intermédiaire de TVA (10%).

Actions visant à la simplification des mesures administratives.

Moyen mis en œuvre : participation au groupe de travail organisé par le Secrétariat Général du Gouvernement

- ⇒ Objectif : faciliter la vie des chefs d'entreprise

Exemple de proposition : la création d'un guichet unique pour les CHRD.

Actions visant à obtenir une exonération des frais de succession dans le cadre d'une transmission familiale avec engagement du professionnel à investir à hauteur du montant desdits frais.

Moyens mis en œuvre : intervention devant le Conseil de promotion du tourisme et lobbying auprès du Gouvernement.

- ⇒ Objectif : favoriser la transmission au sein du giron familial.

Dernière minute : Carole Delga se dit intéressée par cette proposition lors du rdv du 19 février 2015.

Promotion de nos métiers et établissements :

Actions visant à la promotion de la restauration : développement du « fait maison », artisan cuisinier (pas d'opposition du Synhorcat, réflexions sur le marketing restaurant), et mise en avant de pratiques vertueuses (comme la pêche durable) :

Moyens mis en œuvre : création d'un groupe de travail en avril 2015 au sein de la food task force de l'Hotrec.

Coopération avec l'ONG Seaweb.

- ⇒ Objectif : répondre à la demande d'information de transparence de la clientèle et à la volonté de promotion de leur travail par les professionnels.

Développer l'activité des professionnels.

Actions visant à la promotion de l'hôtellerie : demande de révision du classement français et participation aux travaux européens sur le classement Hôtels Stars Union (dernière réunion à Budapest le 27 janvier 2015).

- ⇒ Objectif : aboutir à la cohabitation des classements hôteliers français et européen aux fins d'une meilleure commercialisation.

Par ailleurs le GNI plaide pour une procédure simplifiée d'adoption du classement hôtelier révisé afin de favoriser son adoption à venir.

Actions visant à la mise en place d'une charte de qualité pour les cafés, bars, brasseries.

- ⇒ Objectif : valoriser les cafés, bars et brasseries auprès de la clientèle.

Actions visant à anticiper la réglementation imposant la valorisation des bio déchets dans la restauration :

Moyens mis en œuvre : une opération pilote financée notamment par l'ADEME

- ⇒ Objectif : réduire l'impact financier du Grenelle de l'environnement pour nos professionnels, améliorer leur image auprès de la clientèle et s'engager dans une démarche écoresponsable.

Participation aux auditions et séances plénières du Conseil de Promotion du Tourisme en la présence de M. Laurent Fabius